

RÈGLEMENT NUMÉRO 1310

décrétant l'identification du circuit de ski de fond « Maple Leaf » comme lieu historique

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue exclusivement par vidéoconférence le 17 mai 2021 à 19h, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Lafond Conseiller du district 1
Monsieur Roch Bédard Conseiller du district 2
Monsieur Martin Jolicoeur Conseiller du district 4
Madame Frédérike Cavezzali Conseillère du district 5

Monsieur le conseiller Robert Bélisle est absent pour toute la durée de la séance.

Sous la présidence de madame la mairesse Nadine Brière.

ATTENDU QU'il y a lieu de reconnaître la contribution significative d'un personnage historique décédé en lui attribuant le statut d'identification, en conformité aux articles 121 à 126 de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

ATTENDU QUE la recommandation favorable du comité du patrimoine a été formulée en faveur de cette nomination, dès la rencontre du 17 mars 2021;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 11 mai 2021;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 19 avril 2021 par la conseillère Frédérike Cavezzali ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et présenté avec l'avis de motion ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais impartis par la Loi ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

1. Identification

Le lieu historique à être identifié est :

Circuit de ski de fond « Maple Leaf »

2. Motifs

Les motifs de l'identification sont les suivants :

Au tournant du 20e siècle, Émile Cochand et sa femme Léa ouvrent une petite auberge aux limites du territoire de Sainte-Adèle à l'Est.

Cochand fait appel aux habitants pour ouvrir leur clôture, baliser des sentiers et obtenir un droit de passage. Ainsi naissent les premiers sentiers de ski de randonnée à Sainte-Adèle.

En 1924 avec l'aide de Tom Wheeler du Grey Rock à Saint-Jovite, Cochand regroupe les hôteliers de la région et fonde la *Laurentian Resort Association*, pour promouvoir le tourisme. Devant l'arrivée massive des skieurs, trois ans plus tard, le Canadien Pacifique met en service ses trains de neige. Sainte-Adèle devient un lieu touristique incontournable.

À court de solution pour défricher et relier les sentiers, le groupe hôtelier, avec l'appui de la compagnie ferroviaire, recrute l'ingénieur Herman Smith Johannsen (dit Jackrabbit) qui défriche, balise et raccorde les sentiers déjà existants, pour créer la piste la *Maple Leaf*, qui s'étend sur une distance de 128 km entre Shawbridge (Prévost) et Labelle. Avec le temps, et ceux qui suivront sa trace, le réseau prend place sur 1 600 kilomètres en 1939.

L'arrivée des skieurs transforme le paysage et modifie le développement de Sainte-Adèle. Le ski alpin reprend momentanément la pôle et dans les années 1970, on assiste à une recrudescence du ski de fond. Mais la piste, presque centenaire de la *Maple Lea*f a du mal à reprendre sa place. Les sentiers sont détournés, morcelés et même détruits pour faire place au développement immobilier en expansion dans la ville. C'est pourquoi il devient vital de statuer sur l'importance de ces réseaux qui font partie de l'histoire de Sainte-Adèle, améliorent la qualité de vie et favorisent l'arrivée de nouveaux résidents dans la ville. La piste *Maple Leaf* possède une valeur historique indéniable et bénéfice d'une grande valeur d'authenticité qui a fait apparaître, au cours des ans, son importante valeur paysagère.

3. Entrée en vigueur

Avis de motion et projet de règlement	19 avril 2021
Assemblée publique du comité local	11 mai 2021
Adoption	17 mai 2021
Entrée en vigueur	19 mai 2021

Signé à Sainte-Adèle, ce 10e jour du mois de juin de l'an 2021.

<u>(s) Nadine Brière</u>	(s) Audrey Senécal
Nadine Brière	Me Audrey Senécal
Mairesse	Greffière et directrice des Services juridiques

CERTIFICAT D'APPROBATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1310

En vertu de l'article 357 de la Loi sur les cités et villes :

Règlement numéro 1310 décrétant l'identification de la piste de ski de fond « Maple Leaf » comme lieu historique.

Par le	e conseil	17 mai 2021	

(s) Nadine Brière(s) Audrey SenécalNadine BrièreMe Audrey SenécalMairesseGreffière et directrice des Services juridiques